



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 17

Représentés : 1

Excusés : /

Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : M. LAGLEYZE, MAIRE, MME AUDART, MME AUGEREAU, M. BREHERET, M. CAMUS, M. DRANO, MME DROUIN, MME DUPUY-CHANET, M. GAUDIN, M. GESTRAUD, M. GRIMAULT, M. LAPEYRONIE, MME PETIT, MME ROSEAU, M. SAULGRAIN, MME STROESSER, M. WARY FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRESENTES : MME RIGAUD.....POUVOIR A MME DUPUY-CHANET

EXCUSES : /

ABSENTS : MME JONET

Secrétaire de séance : Grégory WARY

Les procès-verbaux des séances des lundis 10 et 24 janvier 2022 ont été adoptés à l'unanimité.



1. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SMIEM POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

DECIDE verser une participation de 75,00 % au profit du SMIEM pour l'opération suivante :

- Dépose poteau et lanterne n°82
- montant de la dépense : 1 146,30 € net de taxe
- taux de participation : 75,00 % (1 146,30 €)
- montant de participation à verser au SMIEM : 859,73 €

Résultat du vote : UNANIMITE

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022.

APPROUVE le versement des subventions 2022 aux associations d'Étriché, dont la liste et les montants sont précisés au sein du tableau figurant en annexe n°2 de la présente délibération.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2022 de la collectivité.

Résultat du vote : UNANIMITE

3. MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES DE L'ALERTE.

De **RETENIR** les entreprises annexées dans le cadre du marché de rénovation énergétique de la salle de l'Alerte.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés.

De **RELANCER** une consultation pour les lots 4 et 5.

Résultat du vote : UNANIMITE

4. PRINCIPE D'USAGE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION ETRICHE EN TRANSITION.

ARTICLE 1 : VALIDE les conditions d'usage de mise à disposition d'un local communal (Presbytère, figurant au Cadastre à la section C n°1329) à l'association Etriche en Transition.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la future convention, ainsi que tous les documents se rapportant à ladite affaire.

Résultat du vote : 17 POUR et 1 CONTRE (M. CAMUS)

Etriché, le 14 mars 2022

Le Maire
David LAGLEYZE



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "David Lagleyze", is written across the page. The signature is fluid and extends across the width of the page.

